


| | | |
|--|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ALLÉE EMMANUEL CHABRIER - VERRE DU VOISINAGE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 Arrêté n°2024/229 | | |

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande de Monsieur Guillaume HENRY domicilié au 3 allée Emmanuel CHABRIER et représentant l'ensemble des voisins de cette allée, pour l'organisation d'un verre du voisinage qui se déroulera le vendredi 13 septembre 2024 ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de ce rassemblement le vendredi 13 septembre 2024 de 17h30 à 21h30 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ARRETE

Article 1 Monsieur Guillaume HENRY et les habitants de l'allée Emmanuel CHABRIER sont autorisés à occuper de domaine public à savoir l'allée Emmanuel CHABRIER pour l'organisation d'un verre de voisinage prévu le vendredi 13 septembre 2024 de 17h30 à 21h30.

Article 2 Ce rassemblement est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

Article 3 Les habitants veilleront à sécuriser l'accès à l'allée avec l'installation de barrières et à maintenir dans un bon état de propreté l'emplacement occupé.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Monsieur Guillaume HENRY.

Fait à Ifs, le 12 septembre 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE